

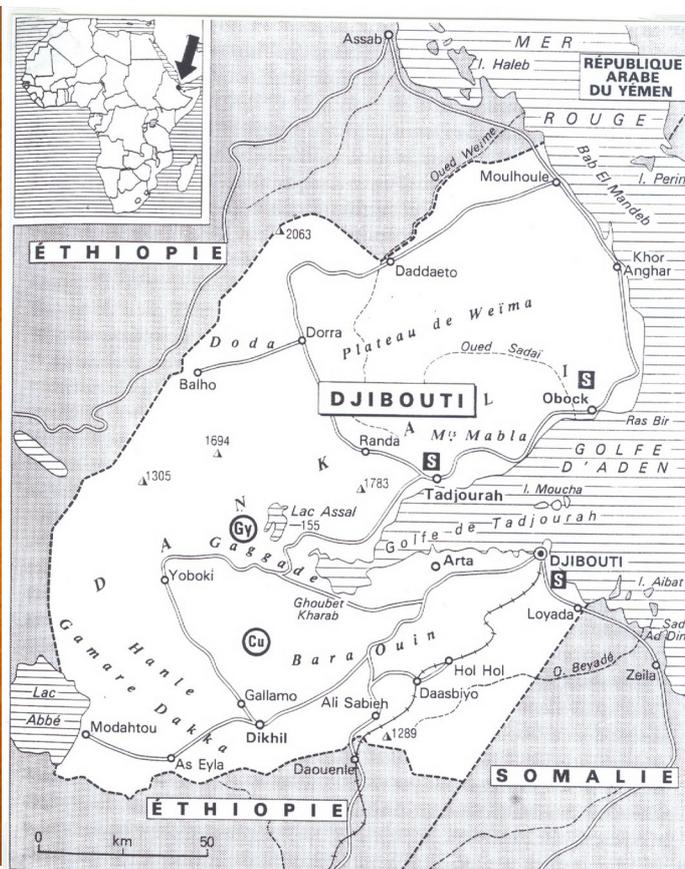
Le détachement prévôtal de Djibouti dans les opérations « Totem » et « Godoria » (24 mai au 13 juin 1991)

Gérard Cabry

D'après les documents, les photographies et les archives de l'auteur qui a commandé cette unité du 5 juillet 1990 au 15 juillet 1993.



Insigne de la prévôté en 1990 (© G. Cabry).



Carte de la République de Djibouti (© G. Cabry)

Côte française des Somalis (CFE) puis Territoire français des Afars et des Issas (TFAI), Djibouti accède à l'indépendance le 27 juin 1977 et devient la « République de Djibouti ». Ce petit Etat d'une superficie de 23 000 km² (soit un peu moins que celle de la Bretagne) est situé dans le corne orientale de l'Afrique. Il est limité par l'Érythrée au nord, l'Éthiopie au nord-ouest, à l'ouest et au sud ainsi que par la Somalie sur la frontière sud-est ; il s'ouvre sur la mer Rouge par une côte de 330 km qui s'étend de Doumeira au nord, à Loyada au sud et bordant le golfe de Tadjourah. En face de cette côte on trouve le détroit du Bab-el-Mandeb ou la « porte des larmes » qui sépare Djibouti et le Yémen, la péninsule arabique et l'Afrique et qui relie la mer Rouge au golfe d'Aden, dans l'océan indien.

Un protocole d'accord, signé le 27 juin 1977 entre la France et la République de Djibouti, fixe les conditions de stationnement des forces françaises sur le territoire de ce nouvel État. L'article 6 précise que les juridictions djiboutiennes sont compétentes pour connaître des infractions commises par les militaires français, en dehors du service et à l'extérieur des installations militaires françaises. Conformément au protocole d'accord la gendarmerie française laisse un important détachement d'assistance technique et, en raison de la présence des troupes françaises, crée un détachement prévôtal.

*

Le détachement prévôtal est placé pour emploi aux ordres du général commandant les forces armées françaises stationnées dans ce pays pour assurer la sécurité publique et l'exécution des lois et règlements au sein de ces forces et de la communauté civile s'y rattachant. Subordonné au général commandant la gendarmerie outre-mer à Paris pour le contrôle du service spécifique « gendarmerie » et au commissaire du gouvernement près le tribunal des forces armées siégeant à Paris en matière judiciaire, il exerce sa compétence sur l'ensemble du territoire de la République de Djibouti et sur une population de 6 000 militaires français y compris ceux servant en coopération militaire technique et leurs familles. À l'effectif de 14 (1 officier et 13 sous-officiers), le détachement prévôtal est composé d'un groupe de commandement et d'une brigade prévôtale implantés dans l'enceinte du 5^e RIAOM¹ au quartier *Brière de l'Isle* à Ambouli ainsi que d'un poste prévôtal à Arta. Pour accomplir ses missions, le détachement prévôtal est soutenu par le 5^e RIAOM, son corps support (locaux, armement, bureautique, matériel radio et véhicules).

Le détachement prévôtal exerce son service au sein des unités militaires françaises et de la communauté civile rattachée à l'armée dans le cadre du protocole d'accord franco-djiboutien signé le 27 juin 1977. Il est suppléé par une brigade de gendarmerie de l'air (effectif 6 sous-officiers) et une brigade de la gendarmerie maritime (4 sous-officiers) qui exercent leurs attributions plus particulièrement auprès des militaires et des familles de l'armée dont elles relèvent.

D'une manière générale, les textes légaux régissent les attributions du détachement prévôtal ; ses missions trouvent leurs fondements dans :

- le code pénal et le code de procédure pénale ;
- le code de justice militaire ;
- le règlement sur le service de la gendarmerie en campagne du 26 janvier 1954 ;
- le règlement de discipline générale dans les armées et tous ses personnels sont des officiers de police judiciaire des forces armées (article 82 du code de justice militaire).

Dans le cadre des attributions quotidiennes du détachement prévôtal, on trouve les missions fondamentales attachées à la gendarmerie nationale. Celles-ci sont dictées plus particulièrement par le protocole du 14 février 1980 qui traite des compétences de la prévôté en matière de délits et des fautes commises par les membres des forces armées françaises (y compris ceux servant au titre de la coopération militaire technique et leurs familles). Les limites des compétences de la prévôté et de celles de la police ou de la gendarmerie djiboutiennes sont clairement définies et l'application des textes ne pose aucun problème. Pour chaque cas de figure, il convient de dissocier les facteurs de compétence, à sa-

1 Régiment InterArmes d'OutreMer

voir : les notions de service/hors service ; en enceinte/hors enceinte militaire ; blessé/non blessé. En effet, selon le cas, les faits donnent lieu ou non à l'établissement d'une procédure destinée à des autorités différentes (TFA² ou tribunal djiboutien). Pour les faits délictueux commis par un militaire ou un membre de sa famille (hors service et hors enceinte militaire), la police ou gendarmerie djiboutienne est compétente ainsi que la justice djiboutienne. En cas de placement sous mandat de dépôt, la détention provisoire s'effectue dans les locaux disciplinaires des corps ainsi que les peines d'emprisonnement jusqu'à 45 jours ; passé ce temps, le condamné est transféré en France par la prévôté. Le détachement prévôtal effectue les missions qui lui sont confiées dans le cadre du service ordinaire ou extraordinaire :

- **Le service ordinaire** est celui de la gendarmerie départementale mais dont l'activité ne s'applique qu'à une communauté militaire. Il comprend trois activités essentielles : la police militaire générale, la police judiciaire militaire et la police de la circulation militaire.

- Les missions de police militaire générale concourent au maintien de la tranquillité, de la sécurité, de l'ordre et de la discipline dans la communauté des forces françaises stationnées à Djibouti. Elles se concrétisent chaque jour par des patrouilles de surveillance, de liaisons dans les unités, des séances d'information, des conseils du prévôt et surtout par des prises de contact avec les autorités civiles djiboutiennes. Par ces actions préventives, le but sera de prévenir et de sauvegarder l'image de marque de l'armée française.
- L'exercice de la police judiciaire militaire se révèle plus comme une action préventive. Les juridictions militaires françaises connaissent les infractions de toutes natures imputées à un membre des forces armées françaises, lorsqu'elles ont été commises à l'intérieur des installations militaires. Elles connaissent également des infractions de droit commun commises en dehors de ces installations, seulement lorsqu'il est apporté la preuve que l'auteur était en service au moment des faits. Dans les autres cas, le tribunal de Djibouti est compétent.
- En dehors des installations militaires françaises, la prévôté a également pour mission de faire respecter, par les membres des FFDJ³, les prescriptions réglementaires du code de la route en vigueur à Djibouti et les ordres donnés par le général COMFOR⁴ en matière de police de circulation routière militaire. En cas de déplacements importants d'unités françaises, la prévôté assistée d'éléments des forces armées françaises, concourt avec la gendarmerie et la police djiboutienne à assurer la police de la circulation, la régulation des convois et la constatation des accidents.

- **Le service extraordinaire** est celui qui amène le détachement prévôtal à participer à des interventions armées de police, soit en zone de souveraineté française sur ordre du commandant des forces françaises ou sur réquisition de l'ambassadeur de France, soit en territoire djiboutien à la demande expresse des autorités de l'État de séjour.

2 Tribunal aux forces armées

3 Forces françaises à Djibouti

4 Commandant de forces



Le général de brigade aérienne Coppin inspecte le détachement prévôtal (© G. Cabry)



Présentation de l'équipe cynophile implantée à Arta et du cinémomètre pour le contrôle de vitesse effectué conjointement avec la gendarmerie ou la police de Djibouti. (© G. Cabry)



Présentation du parc automobile constitué de véhicules tout-terrain Peugeot 4 X 4 et de jeeps dont le potentiel est dépassé. Les pannes sont fréquentes et il faut user de diplomatie auprès de l'échelon auto du 5^e RIAOM pour que ces véhicules ne soient pas trop longtemps immobilisés. (© G. Cabry).

C'est dans un contexte permanent de guerre interne et externe (guerre du Golfe, guerre civile en Éthiopie, en Érythrée, en Somalie et en République de Djibouti où les forces françaises se sont interposées entre les rebelles Afars et les troupes gouvernementales djiboutiennes dans l'opération « Iskou-tir ») que j'ai effectué mon séjour à la tête du détachement prévôtal placé auprès des forces armées françaises stationnées à Djibouti.

LES OPÉRATIONS « TOTEM » et « GODORIA »

TOTEM

En cette fin de mois de mai 1991, l'effondrement du régime éthiopien du colonel Mengistu Ailé Mariam provoque une crise morale dans les troupes loyalistes. Opposées depuis trente ans aux forces rebelles érythréennes et tigréennes, l'une des armées les plus puissantes d'Afrique cède, en quelques jours, sur tous les fronts et ne tient que quelques poches de résistance dont Assab, le grand port de la mer Rouge. La rébellion forte de ce départ arrive aux portes de la capitale, la ville d'Asmara est prise par les érythréens et le port d'Assab est sur le point de tomber ! Le 23 mai à 17 heures, deux Mig 27 des forces aériennes éthiopiennes, s'annonçant en détresse, se déroutent sur l'aéroport international d'Amboubi (République de Djibouti) où les pilotes demandent l'asile auprès des autorités françaises.

Du 25 au 27 mai, les FFDJ et deux avions du TAM⁵ en renfort évacuent par un pont aérien baptisé « Totem » les ressortissants français, djiboutiens et certains étrangers d'Addis-Abeba et de Diré-Dawa. Au total 355 personnes sont évacuées dans des conditions difficiles et précaires.



Un des deux Mig 27 des forces aériennes éthiopiennes dont les pilotes demandent l'asile politique (© G. Cabry)



Après les Mig ce sont par dizaines que des aéronefs militaires et civils rejoignent le 26 mai l'aéroport international de Djibouti (© G. Ca-

Le 26 mai, ce sont par dizaines que des aéronefs militaires et civils rejoignent Djibouti et par milliers que des soldats en armes se présentent aux frontières. Devant cet afflux massif, le gouvernement djiboutien, demande, conformément au protocole d'accord du 27 juin 1977, le concours des forces françaises stationnées dans ce pays. L'opération « Godoria » va débuter dans ce contexte où l'action militaire face à des troupes en armes doit s'associer à une action humanitaire envers ces 45000 soldats et civils souffrant de fatigue, de faim et de soif. Dans cette opération, les gendarmes, comme les légionnaires, marsouins, aviateurs et marins ont été confrontés à des situations parfois difficiles et périlleuses, souvent douloureuses et où la capacité d'adaptation de tous fut exemplaire.

Le détachement prévôtal de Djibouti effectue les missions qui lui sont confiées dans le cadre du service ordinaire ou extraordinaire. Le service extraordinaire est : « [...] celui qui amène le détachement à participer à des interventions armées de police, soit en zone de souveraineté française sur ordre du commandant des forces françaises ou sur réquisition de l'ambassadeur de France, soit en territoire djiboutien à la demande expresse des autorités de l'État de séjour [...] ». C'est dans le cadre du protocole d'accord et à la demande expresse du président de la République de Djibouti que les forces

françaises, y compris la prévôté, participent aux opérations « Totem » et « Godoria » du 25 mai au 13 juin 1991. Dès le début des opérations, et pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, le détachement prévôtal engage la totalité de ses effectifs (1 officier et 16 sous-officiers dont 3 envoyés en renfort à Djibouti après l'attentat du « Café de Paris » du 27 septembre 1990) ainsi que ceux des gendarmeries de l'air et maritime, sans oublier un détachement de 8 sous-officiers de l'EPIGN⁶ stationné à Versailles/Satory (78) envoyé à l'ambassade de France à Addis-Abeba via Djibouti. Pour être présente en permanence aux côtés des membres FFDJ et de l'AND⁷, la prévôté utilise ses véhicules tout-terrain et les moyens aériens et maritimes mis à sa disposition suivant le lieu et la mission demandée. Son action peut revêtir diverses formes selon l'opération.

La garnison d'Asmara étant tombée aux mains des rebelles érythréens et la capitale Addis-Abeba menacée par la poussée des forces du FDRPE⁸, l'ambassadeur de France à Addis-Abeba et son premier conseiller obtiennent l'autorisation de faire évacuer les Français d'Éthiopie. Pour ce faire, un pont aérien est organisé, à partir de Djibouti, du 25 au 27 mai 1991. Les gendarmes français sont présents dans l'opération d'évacuation « Totem » tant à Djibouti qu'à Addis-Abeba. Dans un premier temps, les huit gendarmes de l'EPIGN sont dépêchés sur les lieux via Djibouti où les formalités d'entrée sur le territoire éthiopien sont effectuées au consulat de France en liaison avec le détachement prévôtal. La mission sur place consiste à coordonner l'évacuation des 355 Français et ressortissants africains francophones vers l'aéroport de la ville où les avions C 160 et C 130 de l'armée de l'air française les attendent, mais aussi d'assurer leur protection.



Mai 1991, sept des huit gradés et gendarmes de l'EPIGN envoyés en Éthiopie dans le cadre de l'opération « Totem » avec, au centre, le premier conseiller de l'ambassade de France à Addis-Abeba (© Jean-Luc Pradier EPIGN)



Mai 1991 – opération « Totem » à Addis-Abeba – évacuation de 355 français et africains francophones vers Djibouti à bord de C 160 et C 130. (© Jean-Luc Pradier EPIGN)

C'est une mission à hauts risques comme le prouve les faits survenus le 28 mai. L'armée régulière éthiopienne se replie devant les forces du FDRPE qui avancent vers le nord, en direction de l'ambassade de France. Persuadés que les soldats de l'armée du président Mengistu se sont réfugiés dans l'enclave française, les combattants adverses prennent position autour de l'édifice. Soudain, ils tirent à l'arme automatique sur les personnels de sécurité et sur les Askaris (gardes locaux de l'ambassade). L'un d'eux, en patrouille avec les gendarmes Georges Fievet et Bruno Ranc, est grièvement blessé à la tête. Pris sous le feu, les gendarmes demandent un appui au chef du détachement de l'EPIGN, le maréchal des logis-chef Hervé Godon, qui assure le repli de la patrouille ainsi que la protection d'un garde local. L'ambassade est entièrement encerclée, l'évacuation du blessé est délicate. Toute riposte intempestive risquerait de donner une raison valable aux assaillants pour l'envahir. Contact est donc aussitôt pris avec le chef des insurgés qui comprend la méprise de ses tireurs ; il autorise l'évacuation sanitaire

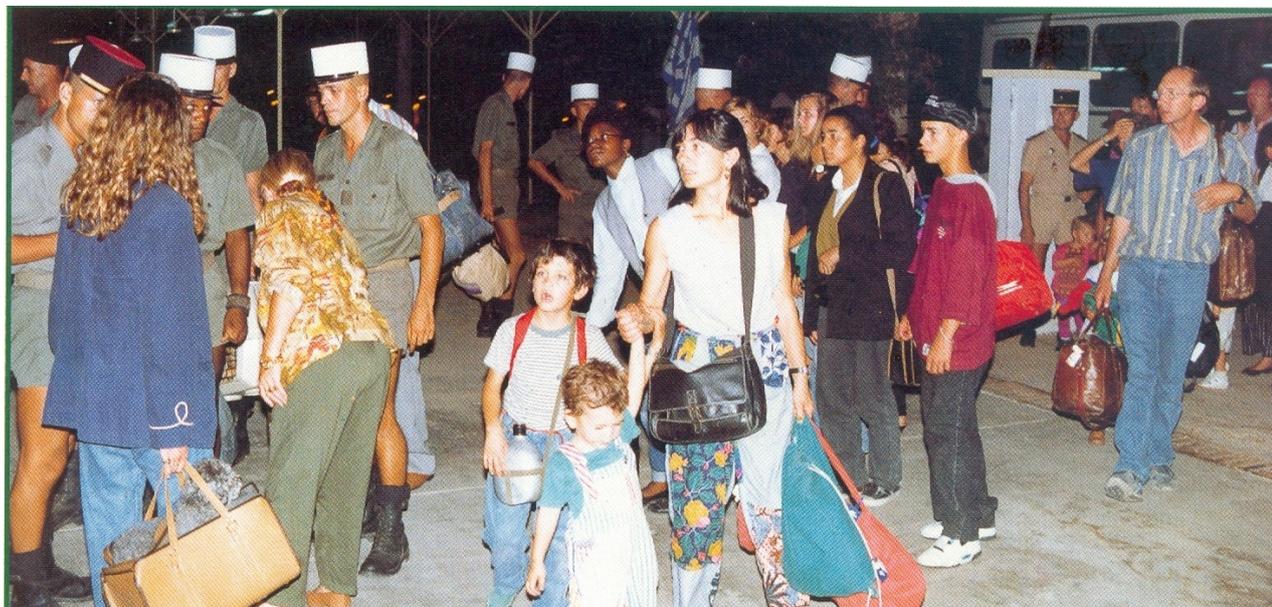
6 Escadron parachutiste d'intervention de la gendarmerie nationale

7 Armée nationale djiboutienne

8 Front démocratique révolutionnaire du peuple éthiopien

du blessé. Malgré tous les efforts des médecins, ce dernier décède. La mission des sept gendarmes de l'EPIGN a duré un mois et, grâce à leur courage, leur sens élevé du devoir, leur sang-froid devant le danger et leur disponibilité, ils ont obtenu deux médailles de la Gendarmerie nationale, une citation à l'ordre de la division, une citation à l'ordre de la brigade et quatre témoignages de satisfaction.

Quant à Djibouti, c'est sur ordre du général commandant les forces françaises et à la demande du consul de France que la prévôté et la gendarmerie de l'air sont présentes à l'aéroport d'Ambouli à toutes les arrivées d'avions militaires en provenance d'Addis-Abeba et de Diré-Dawa.



Accueil des ressortissants français évacués d'Addis Abeba et conduits vers le 10e BCS et la 13e DBLE sous le contrôle de la prévôté où ils pourront se restaurer et se reposer avant d'être rapatriés sur la France. (© puissance13 – 13e DBLE).



Moment de détente après une période de tension

Pendant trois jours, les gendarmes ont recensé les centaines de ressortissants de 20 nationalités évacués sur Djibouti et assisté la police de l'air et des frontières djiboutienne afin de faciliter les forma-

lités administratives. Arrivées à Djibouti, ces familles sont accueillies par les différentes formations des FFDJ (DA 188⁹, 10^e BCS¹⁰ et la 13^e DBLE¹¹) où elles ont pu se restaurer et être hébergées avant d'être rapatriées sur la France.

GODORIA

Après Asmara, c'est au tour du port d'Assab, sur la mer Rouge, de tomber aux mains des rebelles érythréens. Ce sont, par milliers que des militaires de l'armée régulière éthiopienne, en armes, fuient les zones de combats accompagnés de leurs familles. Ils se présentent à la frontière djibouto-éthiopienne à Doumeira, à l'extrême nord de la République de Djibouti. L'opération « Godoria » est déclenchée.

Le 5^e RIAOM se porte à l'aide de l'armée nationale djiboutienne pour stopper, dans un premier temps, la progression de ces réfugiés fortement armés dont les intentions sont mal connues. À la frontière ouest, c'est la 13^e DBLE qui se porte à Galafi où le flux est encore plus important. Pour permettre à ces deux régiments d'intervenir rapidement sur le théâtre d'opération, la prévôté escorte les convois militaires, met en place des postes de régulation et de guidage.

À la demande du général commandant les forces françaises, outre l'aide à la circulation des convois militaires, des éléments de la prévôté, garants impériaux de la légalité, représentants incontestés de la loi, mais aussi conseillers avisés, sont détachés en permanence sur le terrain à Moulhoulé-Obock dans le nord avec le 5^e RIAOM, à Yoboki-Dikhil et Ali Sabieh dans le sud avec la 13^e DBLE pour assister les chefs de corps. La prévôté, aidée des gendarmeries de l'air et maritime, est aussi présente au port de Djibouti, au dépôt de munitions de la Doudah et à la presqu'île du Héron.

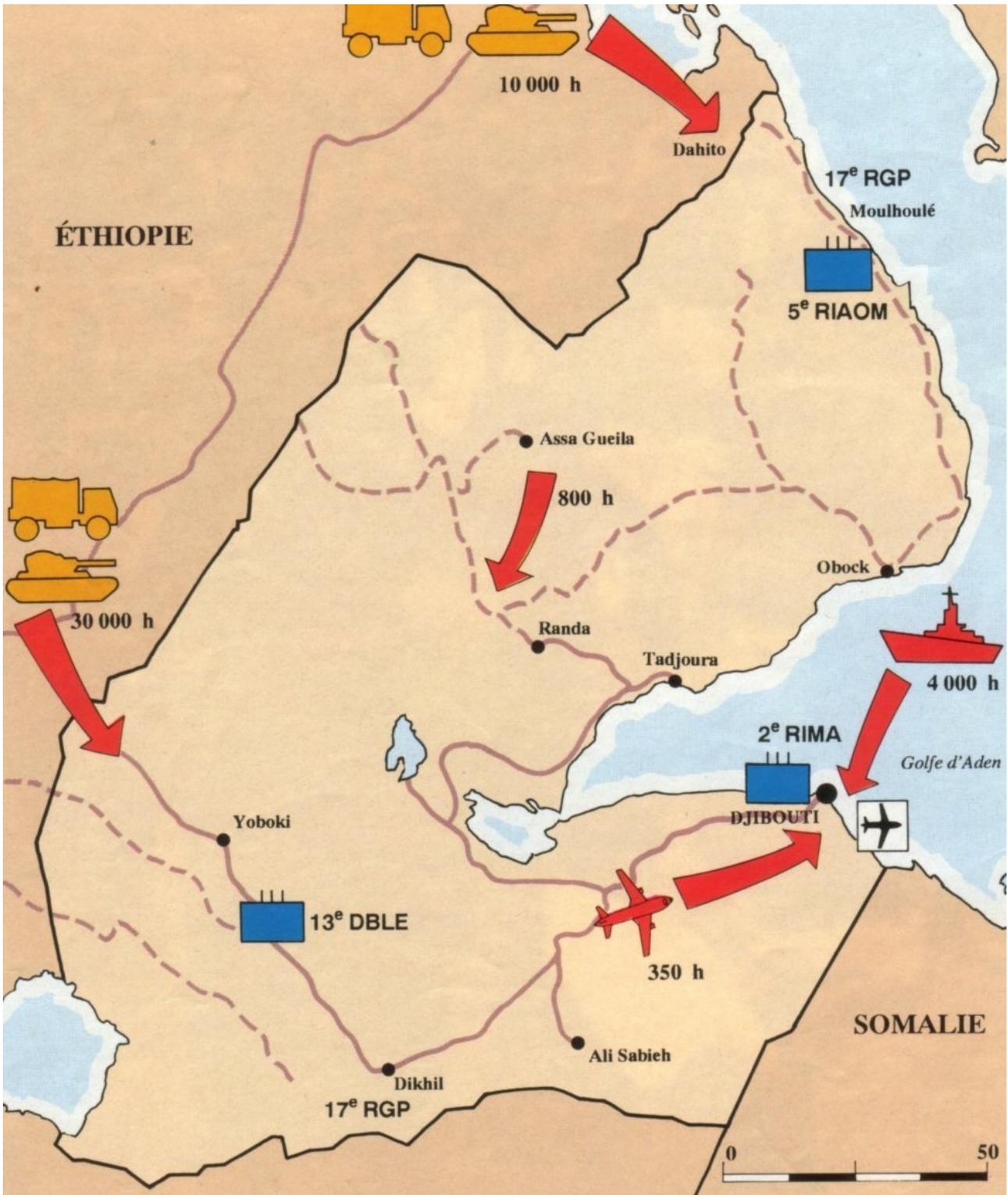
Les bonnes relations entretenues avec l'armée nationale djiboutienne et les contacts noués avec les réfugiés, doublés d'une posture tactique défensive appropriée, ont permis aux deux régiments de l'armée française de canaliser rapidement cet afflux et d'éviter ainsi une avancée significative des troupes éthiopiennes à l'intérieur de la République de Djibouti. Quant à la marine, elle est engagée dans le golfe de Tadjourah face à des bâtiments éthiopiens ayant à leur bord environ 5000 réfugiés avec de nombreuses armes et munitions.

L'avance de l'armée éthiopienne maîtrisée, les gendarmes français, avec leurs homologues djiboutiens participent aux opérations de désarmement de ces troupes encore constituées et empêchent aux réfugiés de pénétrer trop en avant dans la République de Djibouti tout en assurant une surveillance continue afin d'éviter des détournements d'armes ou de munitions et en interdisant aux civils djiboutiens de se mélanger aux réfugiés.

9 Détachement air 188, implanté à Djibouti

10 Bataillon de commandement et de soutien

11 Demi-brigade de la légion étrangère



Opérations « Totem » et « Godoria » du 25 mai au 13 juin 1991, les forces françaises stationnées à Djibouti assistent l'armée nationale djiboutienne (AND) auxquelles le détachement prévôtal participe (© Ancre 2).



GODORIA.

Le panneau à la frontière

Frontière djibouto-éthiopienne à Galafi le 27 mai 1991 où la 13e DBLE se porte pour stopper le flux de réfugiés estimé à plus de 30 000 militaires et civils ayant fui les zones de combat d'Érythrée (© puissance 13 – revue d'information de la 13e DBLE).



Ils fuient les combats et recherchent un peu de paix et une aide humanitaire (© puissance 13 – revue d'information de la 13e DBLE)



L'avance de l'armée éthiopienne maîtrisée, commence alors les opérations de désarmement en présence de la Prévôté dépêchée auprès du 5e RIAOM et de la 13e DBLE (© 5e RIAOM)



Les soldats éthiopiens sont minutieusement fouillés et désarmés pour éviter des surprises (© 13e DBLE)



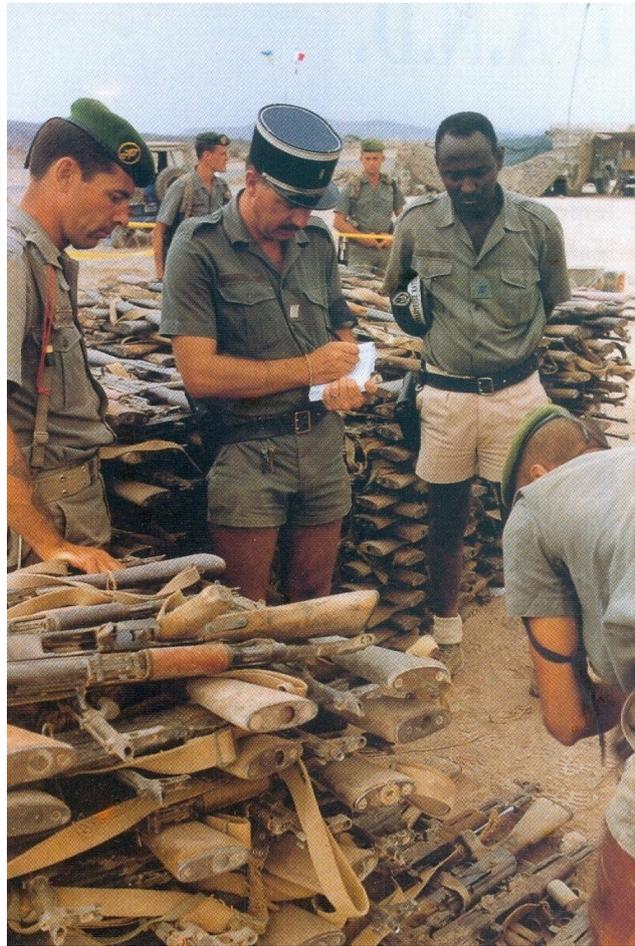
Désarmer encore et toujours pour éviter que les armes se répandent dans la République de Djibouti, elles sont regroupées afin d'être inventoriées par les prévôts (© puissance 13 – revue d'information de la 13e DBLE)



Tous les moyens sont employés pour le regroupement des armes (© puissance 13 – revue d'information de la 13e DBLE)



Une fois regroupées, les armes sont répertoriées par catégorie et neutralisées puis, elles sont comptées en présence d'un prévôt et d'un gendarme djiboutien (© puissance 13 – Revue d'information de la 13e DBLE)..



Prise en compte des armes qui seront transportées au dépôt de munitions de la Doudah où elles seront saisies et placées sous scellés (© puissance 13 – Revue d'information de la 13e DBLE).

Le détachement Air, pour sa part, ainsi que l'unité Marine et le DETALAT (détachement ALAT) participent de manière importante dès le 27 mai au soutien logistique apporté au FFDJ (forces françaises de Djibouti) et à l'acheminement des vivres et moyens nécessaires à la survie des réfugiés. Ils effectuent simultanément de très nombreuses évacuations sanitaires. Les missions opérationnelles ne manquent pas sur la base aérienne d'Ambouli : désarmement délicat des aéronefs étrangers (roquettes de MI 24 notamment), mission de reconnaissance sur les frontières et vols de dissuasion des zones sensibles où des affrontements semblent possibles. Chacun dans leur domaine, gendarmes prévôtaux et gendarmes de l'air et maritimes consignent chaque opération par procès-verbal.



Cet hélicoptère MI 24 E dont les paniers de roquettes sont amorcés va être désarmé et la cellule récupérée (© G. Cabry)



Rebelles érythréens cherchant à récupérer les armes et munitions laissées sur le terrain par l'armée régulière éthiopienne en territoire djiboutien où ils vont être repoussés sans incident (© l'Ancre du 5 – 5e RIAOM)

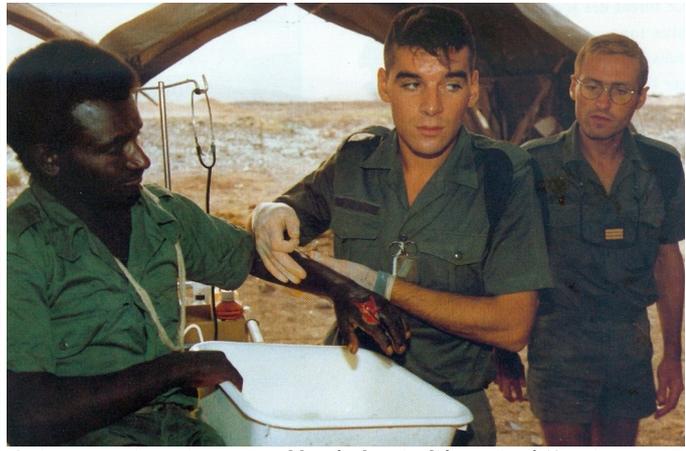
La pression étant retombée aux frontières tenues par le 5^e RIAOM à Doumeira (extrême nord de la République de Djibouti) et par la 13^e DBLE à Galafi (ouest de la RDD) et les opérations de désarmement terminées ainsi que le regroupement des armes, il n'y a plus de différence entre civils et militaires, amis ou ennemis, il n'y a que des hommes qui demandent de l'aide. L'acheminement des denrées nécessaires aux réfugiés commence alors à battre son plein : les rotations aériennes (C 160 – Puma) et maritimes sont incessantes. L'action humanitaire débute par porter secours aux blessés en pratiquant les premiers soins mais aussi par donner de l'eau aux milliers de réfugiés assoiffés où tout a été mis en œuvre pour éviter le pire et éteindre leur soif.



Course à l'eau, course à la vie pour cette marée humaine, 500m³ d'eau ont été distribués à quelques 40000 militaires de l'armée régulière éthiopienne fuyant les zones de combats accompagnés de leurs familles (© l'Ancre du 5 - 5e RIAOM)



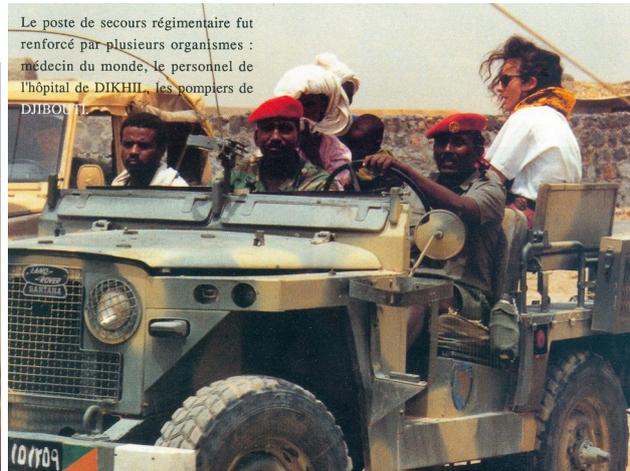
Transport d'un blessé vers le poste de secours © puissance 13 – revue d'information de la 13e DBLE).



Ami ou ennemi, peu importe, ce blessé a besoin d'être soigné (© puissance 13 – revue d'information de la 13e DBLE).



Les blessés ne pouvant être soignés sur place ou ceux victimes d'un « coup de chaleur » sont évacués vers les hôpitaux des districts ou à Djibouti mêmes aux heures les plus dures (© puissance 13).



Le poste de secours régimentaire fut renforcé par plusieurs organismes : médecin du monde, le personnel de l'hôpital de DIKHIL, les pompiers de DJIBOUTI.

À partir du 28 mai, l'opération entre dans sa deuxième phase sur le terrain : la régulation de trois flux de réfugiés (nord, ouest et maritime) afin de les faire transiter jusqu'aux abords d'Ali Sabieh. Pour venir à bout de cette tâche immense et unique qui allie mission militaire et mission humanitaire, une coopération mais aussi une coordination avec toutes les autorités civiles et militaires françaises et djiboutiennes sont nécessaires.



Coopération, mais aussi coordination avec toutes les autorités civiles et militaires françaises et djiboutiennes pour venir à bout d'une tâche immense. Le 28 mai, visite de Monsieur Paul Dijoud, secrétaire d'état chargé des affaires africaines et malgaches (© puissance 13 – revue d'information de la 13e DBLE)



Le capitaine Cabry, commandant le détachement prévôtal s'entretient avec Monsieur Jacques Mellick secrétaire d'état à la Défense de passage à Djibouti (© G. Cabry).

- Dans le nord, le 5^e RIAOM et l'AND ainsi que des éléments de la prévôté assistés de la gendarmerie djiboutienne encadrent, à Moulhoulé, deux convois de 100 véhicules et 4500 réfugiés pour les escorter, assurer leur sécurité sur un axe particulièrement difficile et semé d'obstacles (Obock – Tadjourah – route de l'unité) et coordonner leur ravitaillement.



Ce sont 4 500 réfugiés, encadrés par les FFDJ, l'AND et la prévôté qui traverseront tout le territoire de la République de Djibouti en trois jours. Ici un des convois sur la route de l'unité entre Tadjourah et le « Goubet » (© l'Ancre du 5 - 5 e RIAOM)



Point de ravitaillement en eau de Tadjourah dans la région du Petit Bara. Plus de 3 000 cartons d'eau distribués en 3 jours (© l'Ancre du 5 - 5 e RIAOM)

- La 13^e DBLE à l'ouest du territoire effectue la même mission avec ses quelques 30000 réfugiés par de nombreuses rotations entre Dikhil et la plaine du Grand Bara.



Avec la Légion, le convoi en provenance de Dikhil est arrêté dans le Grand Bara au puits des italiens pour un second ravitaillement. Il fait plus de 50°C (© puissance 13 – revue d'information de la 13^e DBLE).



Surveiller pour ne pas se faire déborder

Des unités de renfort venues de « Daguet » sont entre temps arrivées à Djibouti : le 2^e RIMa¹² qui s'installe à Djibouti-Ville ; le 17^e RGP¹³ qui participe sur les deux axes à la dépollution des zones et à la destruction des munitions dangereuses.

Dès le 30 mai, les deux convois du nord avec leurs 4500 réfugiés sont remis, sous la responsabilité de l'AND, en liaison avec le HCR¹⁴, aux autorités djiboutiennes à Ali Sabieh avant d'être rapatriés

12 Régiment d'infanterie de marine

13 Régiment de génie parachutiste

14 Haut commissariat aux réfugiés

en Éthiopie dans la région du « Choa » d'où ils sont originaires. À Dikhil, le travail de régulation se poursuit.

Mais, « Godoria » ne se limite pas aux contrées désertiques de la frontière djiboutienne. Un troisième flux de réfugiés surgit, là où peut-être personne ne l'attendait. Le 28 mai, le *Meskerem*, un cargo de 110 mètres de long avec à son bord 5000 réfugiés est intercepté et convoyé par l'avis *Destroyat* jusqu'au mouillage de l'île de Maskali puis dans le port de Djibouti. Six autres bateaux suivent dans le sillage du *Meskerem*. La méfiance est de rigueur. L'un des bateaux, le *Star Of Massawa* n'est-il pas hérissé "d'orgues de Staline" ? Une étouffante et sordide promiscuité règne à bord de ces nouveaux « *boat people* » de la mer Rouge. Le risque d'épidémie est un souci permanent pour les militaires français et djiboutiens. Le bâtiment de soutien *La Rance*, qui s'apprêtait à regagner la France après l'opération « Daguet », se déroute pour apporter l'aide sanitaire nécessaire aux réfugiés. La mission s'avère aussi difficile que dans le désert. Les éthiopiens, inquiets de leur sort, font preuve d'une méfiance parfois agressive. Pour ajouter à cette tragique confusion, les navires étrangers, qui ont eu le malheur de se trouver dans le port d'Assab pendant les événements, ont été pris d'assaut par les militaires éthiopiens en déroute. Sur le *Captain Osman* battant pavillon syrien, il faut neuf heures de négociations tendues pour décider les éthiopiens à quitter le navire.



Neuf heures de négociations tendues pour décider les éthiopiens à quitter le navire (© ECPAD).

Là encore, il faut désarmer, débarquer les réfugiés, organiser les convois ferroviaires vers Diré-Dawa (ville éthiopienne au sud de Djibouti) pour les rapatrier. Sur le quai, l'AND (armée nationale djiboutienne) et le commando marine « *De Penfentenyo* » accumulent les armes saisies. Elles seront inventoriées et stockées dans des containers qui sont plombés par la gendarmerie maritime.

À la fin de la première semaine du mois de juin, dépollution, ratissage des zones, regroupement et inventaire des matériels lourds, comptage puis acheminement des armes individuelles sur Djibouti au dépôt de munitions de la Doudah et à la presqu'île du Héron où elles sont placées dans des containers plombés par la prévôté avant d'être restituées à l'État éthiopien lorsqu'un gouvernement stable sera mis en place, ainsi que la destruction de plus de 200 tonnes de munitions sont le lot des FFDJ et de l'AND. Pour dépolluer les deux zones (Galafi/Yoboki et Doumeira/Moulhoulé) c'est un quadrilatère de 30 kilomètres de profondeur sur 5 de front que les hommes doivent ratisser scrupuleusement. Cette mission est effectuée par le 5^e RIAOM ; la 13^e DBLE ; l'AND épaulés par le 2^e RIMa d'Auvours et le 17^e RGP de Montauban en présence de la prévôté que je coordonne.

Ensuite, les véhicules étant regroupés, la prévôté rédige un procès-verbal de remise à l'État djiboutien qui est signé par les commissaires des districts d'Obock et de Dikhil, les commandants des groupements nord et sud de l'AND, un représentant des FFDJ et le gendarme de la prévôté.



Le capitaine Cabry, commandant du détachement prévôtal coordonne les opérations de regroupement des véhicules légers et blindés, des armes et munitions mais aussi il assiste à la dépollution des zones (© l'Ancre du 5 – 5e RIAOM)



Les blindés sont conduits vers la zone de regroupement pour être remis aux autorités djiboutiennes (© l'Ancre du 5 – 5e RIAOM).



Entre Galafi et Yoboki, la dépollution et le regroupement des blindés s'effectuent en présence d'un prévôt, d'un gendarme djiboutien et de l'AND - Désarmement d'un blindé « ZSU » anti-aérien (© puissance 13 – revue d'information de la 13e DBLE)



Véhicules regroupés afin de faire l'inventaire en présence du commissaire de la République d'Obock et du colonel Delort, chef de corps du 5e RIAOM (© l'Ancre du 5 – 5e RIAOM).



Tous les véhicules étant enfin regroupés l'inventaire peut se faire en présence du commissaire de la République (District d'Obock) – (© l'Ancre du 5 – 5e RIAOM)



À Dikhil ce sont les chars T54 et T55 d'une division blindée de l'armée régulière éthiopienne qui, étant regroupés, vont être pris en compte par le commissaire de la République (© puissance 13 – revue d'information de la 13e DBLE)



Signature du procès-verbal de prise en compte des divers véhicules par le commandant Quayad de l'AND (chef du groupement nord), le colonel Delort chef de corps du 5e RIAOM et le gendarme Bourdin détaché en renfort au détachement prévôtal depuis l'attentat du Café de Paris en septembre 1990 (© l'Ancre du 5 – 5e RIAOM).



Le gendarme Bourdin fait signer le procès-verbal de prise en compte du matériel récupéré par le commissaire de la République du district d'Obock (© l'Ancre du 5 – 5e RIAOM).



Le colonel Delort et le commandant Quayad (chef du groupement nord de l'AND) devant 49 tonnes de munitions prêtes à être détruites (© l'Ancre du 5 – 5e RIAOM).



Le 12 juin 1991 mission terminée sur le site de Mouloulé. Ce sont plus de 200 tonnes de munitions de tous calibres qui ont été détruites par les artificiers du 17e RGP (© l'Ancre du 5 – 5e RIAOM).



Le gendarme Lamarre de la brigade prévôtale de Djibouti faisant signer le procès-verbal de prise en compte des véhicules par l'autorité djiboutienne en présence du lieutenant-colonel Marengo du 5e RIAOM, chef du BOI (© l'Ancre du 5 - 5e RIAOM).

*

Le 13 juin, l'opération « Godoria », d'abord militaire et par la suite humanitaire est achevée ; le succès est manifeste. Les autorités djiboutiennes s'en ouvrent officiellement pour remercier la France et les FFDJ. Les forces françaises ont ainsi secouru des hommes, des femmes et des enfants qui souffraient, elles ont aidé et assisté un pays ami, elles ont construit la paix, elles ont servi la France tout simplement.

Le bilan de cette opération, qui a mis à contribution pendant trois semaines quelques 3850 militaires des FFDJ et 2500 de l'AND est éloquent. En effet, le matériel récupéré, pour la plupart de fabrication soviétique, est considérable : 21 aéronaves militaires, 13000 armes individuelles, 27 chars, 40 véhicules divers et 200 tonnes de grenades et de munitions de tous calibres ont été détruites. Du 25 mai au 13 juin, les prévôts, assistés des gendarmes de la gendarmerie de l'air et de la gendarmerie maritime ont dressé l'inventaire de tous les véhicules militaires et civils éthiopiens remis à l'autorité djiboutienne, assisté à la destruction, par explosion ou immersion, des munitions dangereuses et inventorié puis placé dans des containers plombés les armes récupérées. Toutes ces opérations se sont traduites par l'établissement de procès-verbaux signés contradictoirement par les gendarmes, officiers français et djiboutiens ainsi que par l'autorité civile djiboutienne responsable de leur district.

Par ailleurs, 60 évacuations sanitaires ont été effectuées par hélicoptère, et en quatre jours, 150 tonnes de vivres et d'eau ont été livrées sur le terrain par les moyens aériens ou routiers et 330 tonnes par voie maritime. Cette action de grande ampleur a permis à plus de 45000 hommes, femmes et en-

fants de survivre dans un climat particulièrement hostile où la température avoisine fréquemment les 45 voire 50°. 800 personnes ont été aéroportées ; 2500 ont été soignées en infirmerie de campagne. L'ensemble de ces actions ont nécessités 58 missions de transports C 160 et 170 heures d'hélicoptère.

Ces deux opérations « hors normes », menées tambour battant pendant trois semaines, ont donc mis à contributions terriens, marins, aviateurs et gendarmes du détachement prévôtal assistés des gendarmes de la gendarmerie de l'air et maritime. Elles ont pu être réalisées dans les meilleures conditions possibles, malgré des contraintes d'environnement importantes, par adéquation des moyens prépositionnés à Djibouti, leur connaissance du terrain, leur disponibilité et leur capacité d'adaptation. Les personnels du détachement prévôtal sont fier d'avoir participé aux opérations « Totem » et « Godoria » (uniques et exemplaires) et le général commandant les FFDJ leur a témoigné sa satisfaction : tout d'abord en faisant attribuer la médaille « *du courage et du dévouement* » de la République de Djibouti au gendarme Lamarre ; adresser plusieurs lettres de félicitations aux gradés et gendarmes ainsi qu'un témoignage de satisfaction qu'il m'a adressé le 18 mars 1993 mais aussi en me faisant chevalier dans « *l'Ordre national du Mérite* » de la République française au cours d'une prise d'armes dans l'enceinte du quartier *Brière de l'Isle* à Ambouli.



Cérémonie du 14 juillet 1991- quartier Brière de l'Isle – cantonnement du 5e RIAOM - Les récipiendaires dont je suis en dernier rejoignent les rangs après avoir été décorés par le général Coppin COMFOR (© G. Cabry).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



TÉMOIGNAGE DE SATISFACTION

LE Général de Brigade Aérienne **Y-P. COPPIN**

Commandant les Forces Françaises stationnées à Djibouti

Vu le Décret N° 75.675 du 28 Juillet 1975 portant règlement de discipline générale dans les Armées,

Témoigne sa satisfaction au Chef d'Escadron **Gérard CABRY**, commandant le Détachement Prévôtal de Djibouti.

Du 25 mai au 13 juin 1991, le Capitaine CABRY a participé à la réussite des opérations "TOTEM" et "GODORIA", menées par les Forces Françaises stationnées sur le territoire.

La première a permis d'évacuer d'Ethiopie 355 ressortissants de vingt nationalités différentes, la seconde a conduit au contrôle et au désarmement d'environ 40.000 réfugiés armés qui fuyaient les zones de combat d'Erythrée et se dirigeaient sur DJIBOUTI par le Nord, l'Ouest et la mer.

D'une totale disponibilité, ayant un sens aigu des relations avec les autorités civiles et militaires djiboutiennes, travaillant en liaison permanente avec l'Etat-Major Interarmées des F.F.DJ, il a organisé et coordonné le recensement des ressortissants évacués, ainsi que la police de la circulation automobile et l'action de la gendarmerie en matière de surveillance des opérations de désarmement.

Par son calme, sa courtoisie, ses facultés d'analyse et sa grande compétence professionnelle mis en valeur à cette occasion, le Chef d'Escadron CABRY a fait honneur à la Gendarmerie. Il mérite d'être cité en exemple.

Djibouti, le 18 mars 1993

Y. Coppin

ORDRE GENERAL N° 8

Témoignage de satisfaction qui m'a été adressé le 18 mars 1993 par le général de brigade aérienne Y.P.Coppin, Commandant les Forces Françaises stationnées à Djibouti.

C'est par ces deux photos que l'article sur le détachement prévôtal de Djibouti dans les opérations « Totem » et « Godoria » du 25 mai au 13 juin 1991 se termine :

- La première : un militaire du 5^e RIAOM pendant l'opération « Godoria » qui n'hésite pas à verser le contenu de sa gourde sur la tête d'une jeune éthiopienne victime d'un « coup de chaleur » pour lui sauver la vie.
- La deuxième : un rebelle du Tigré comme les Khmers rouges. La victoire des rebelles tigréens et érythréens sur l'Éthiopie de Mengistu Ailé Mariam, loin d'apporter la paix, ouvre dans l'ancien empire une ère d'incertitudes entre guerre civile et démembrement dont les troubles vont entraîner une déstabilisation de Djibouti dès le mois de novembre 1991 (guerre civile entre les combattants du peuple Afar du Front pour la restauration de l'unité et la démocratie (FRUD) et les forces gouvernementales du président Hassan Gouled Aptidon (Issa Mamassane).

